



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/15
7 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Quatrième session
Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la quatrième session

Note du Président*

I. Introduction

1. La quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention se tiendra à Poznan (Pologne) du lundi 1^{er} décembre au mercredi 10 décembre 2008. Dans la présente note, le Président entend partager avec les délégations ses projets et attentes concernant la session, s'agissant plus particulièrement de l'organisation des travaux. Le secrétariat a publié un ordre du jour provisoire annoté pour la session¹.

II. Dispositions prévues à la quatrième session pour faire progresser les travaux sur les éléments du Plan d'action de Bali

2. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu d'engager ses travaux en s'employant à progresser de façon cohérente, intégrée et transparente sur tous les éléments dont il était chargé en vertu du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13) et d'organiser ses travaux à chaque session de manière à y inclure chacun de ces éléments².

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

¹ FCCC/AWGLCA/2008/14.

² FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

3. À sa troisième session, le Groupe de travail spécial a accompli de nouveaux progrès en centrant le débat sur des idées et des propositions concrètes. Les Parties ont commencé à mettre en évidence les enjeux et les questions à prendre en considération pour chacun des éléments pertinents du Plan d'action de Bali de façon à parvenir à un résultat concerté et ont étudié plus avant les propositions présentées pour en identifier les points communs. Ces progrès sont présentés dans le résumé de la session établi par le Président³. Le Groupe de travail spécial a conclu la troisième session en invitant le Président à élaborer un document rassemblant les idées et propositions émises par les Parties au sujet des éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, compte tenu des idées et propositions présentées par les organisations observatrices accréditées (ci-après dénommé le document récapitulatif)⁴. Ce document sera communiqué à la quatrième session du Groupe de travail spécial à Poznan et sera mis à jour avant la clôture de cette session.

4. Le Groupe de travail spécial tiendra une séance plénière d'ouverture le lundi 1^{er} décembre 2008. La gestion du temps à cette session est d'autant plus importante que quatre organes subsidiaires, de même que la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, se réuniront parallèlement au cours d'une période restreinte de deux semaines. Pour économiser du temps, le Président invitera donc les principaux groupes de Parties à limiter leurs déclarations à celles qui seront faites en leur nom à la séance plénière d'ouverture du Groupe de travail spécial.

5. Comme convenu par le Groupe à sa première session, il est prévu d'organiser à Poznan trois ateliers consacrés aux questions suivantes:

- a) Vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Stratégies de gestion et de réduction des risques, notamment les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que l'assurance;
- c) Coopération en matière de recherche-développement sur les technologies actuelles, nouvelles et innovantes, y compris les solutions gagnant-gagnant.

6. Ces ateliers s'inspireront de l'approche adoptée aux deuxième et troisième sessions du Groupe. Leur objectif reste de mieux comprendre et de clarifier les éléments figurant dans le Plan d'action de Bali et de contribuer à une meilleure appréciation des préoccupations et des positions des Parties, ce qui devrait du même coup favoriser une convergence de vues sur ce qui doit être négocié pour parvenir d'un commun accord à un résultat. Le Plan d'action de Bali orientera les discussions. L'annexe de la présente note récapitule les éléments pertinents concernant chacun des ateliers et fournit des renseignements complémentaires sur la démarche retenue.

7. Les présidents des ateliers établiront un résumé des vues exprimées lors de chacun des trois ateliers afin d'étayer les travaux ultérieurs sur les questions traitées. Ces résumés paraîtront en tant que documents de séance pendant la session et feront également partie du résumé de la session qu'établira le Président.

8. À la précédente session du Groupe de travail spécial tenue à Accra, trois groupes de contact ont engagé leurs travaux. Ainsi qu'il ressort de consultations menées par le Président avec les délégations, celles-ci s'accordent à considérer qu'il faudrait conserver cette organisation des travaux et créer à Poznan un quatrième groupe de contact sur une vision commune de l'action concertée à long terme. Le Président

³ FCCC/AWGLCA/2008/13.

⁴ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 27.

invitera donc le Groupe de travail spécial à constituer pour la quatrième session des groupes de contact chargés d'examiner les questions ci-après:

- a) Vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Action renforcée pour l'adaptation et moyens correspondants de mise en œuvre;
- c) Action renforcée pour l'atténuation et moyens correspondants de mise en œuvre;
- d) Moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris l'examen des arrangements institutionnels.

9. Dans son document récapitulatif, le Président s'efforcera de structurer les idées et les propositions présentées par les Parties autour des éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte de celles qui ont été émises par les organisations observatrices accréditées. Il s'appuiera à cet effet sur les communications écrites reçues avant le 30 septembre 2008 en réponse aux invitations contenues dans le Plan d'action de Bali et dans les conclusions des première et deuxième sessions du Groupe de travail spécial⁵, ainsi que sur les exposés présentés aux ateliers de session et dans les débats qui ont suivi, tels qu'ils ont été consignés dans les résumés des ateliers établis par le Président⁶. Vu que de nombreuses observations émanant des Parties sont arrivées peu après le 30 septembre 2008, le Président entend, en établissant le document récapitulatif, prendre en considération dans toute la mesure possible celles qui ont été reçues avant le 10 octobre. Comme certaines des idées et propositions présentées oralement durant les sessions n'ont pas fait l'objet de communications écrites et pourraient donc ne pas être consignées dans ce document, les Parties sont vivement encouragées à en faire part par écrit avant la session de Poznan⁷. Compte tenu des conclusions formulées par le Groupe de travail spécial à sa troisième session⁸, le Président mettra à jour le document récapitulatif avant la clôture de la quatrième session en se fondant sur les communications reçues après le 30 septembre et les idées et propositions avancées durant cette session. La date limite pour la présentation des idées et propositions à inclure dans la version mise à jour du document récapitulatif est fixée au samedi 6 décembre.

10. Le Président a l'intention de centrer les travaux des groupes de contact sur les éléments pertinents du document récapitulatif en vue de faire ressortir les aspects et les options à prendre en considération dans la négociation d'un document final concerté. Compte tenu des contraintes de temps, le Président demande aux participants de mettre à profit le temps de réunion imparti aux groupes de contact pour faire part de leurs observations sur les idées et propositions consignées dans le document récapitulatif. Le Président prendra les dispositions voulues pour recevoir directement, en dehors des réunions des groupes de contact, les avis des différentes délégations afin de corriger et d'affiner la présentation de leurs idées et propositions dans le document; ces avis seront pris en compte dans la version mise à jour du même document.

11. Les délibérations de la quatrième session seront également étayées par toute une série de documents techniques et de notes d'information que le Groupe de travail spécial et les autres organes subsidiaires ont prié le secrétariat d'établir pour faciliter l'avancement des travaux à Poznan.

⁵ Décision 1/CP.13, par. 8, document FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 23, et document FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 25 et 26.

⁶ FCCC/AWGLCA/2008/CRP.4 et FCCC/AWGLCA/2008/CRP.5.

⁷ Les communications reçues avant le 14 novembre 2008 seront également rassemblées dans un document de la série «divers» (MISC) et communiquées avant la session.

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 27.

Les conclusions des documents techniques seront présentées au cours de la session selon qu'il conviendra.

III. Travaux ultérieurs et rapport d'activité à la Conférence des Parties à sa quatorzième session

12. À ses deuxième et troisième sessions, le Groupe de travail spécial a conclu l'examen de la plupart des questions en suspens liées à son programme de travail pour 2009. À sa troisième session, il a en particulier résolu de se consacrer pleinement aux négociations en 2009 et a engagé toutes les Parties à présenter dans les meilleurs délais des propositions complémentaires concernant le contenu et la forme du document final concerté, pour pouvoir examiner et évaluer la portée et l'état d'avancement de la négociation à sa sixième session, en juin 2009. Il a également décidé que trois ateliers seraient organisés à l'occasion de sa cinquième session⁹. À la quatrième session, il lui reste à déterminer si une session supplémentaire doit être organisée en 2009. Il peut aussi se pencher sur la question de savoir quels autres documents son prochain président pourrait établir en prévision de la cinquième session pour lui permettre de se consacrer pleinement aux négociations.

13. Comme la Conférence des Parties l'avait demandé à sa treizième session¹⁰, une question intitulée «Rapport du Groupe de travail spécial à la Conférence des Parties à sa quatorzième session sur les progrès accomplis» a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la session de Poznan du Groupe de travail spécial. L'ordre du jour provisoire de la Conférence des Parties comprend un point (le point 4) concernant l'examen de ce rapport et la suite à lui donner. Le Président présentera le rapport à la Conférence des Parties à l'ouverture du débat de haut niveau le jeudi 11 décembre. Conformément au Plan d'action de Bali, la Conférence des Parties fera le point des progrès accomplis par le Groupe de travail spécial, en se fondant sur le rapport de ce groupe.

14. Le Président et le Vice-Président organiseront conjointement des consultations informelles sur le programme de travail du Groupe de travail spécial pour 2009 et sur le rapport d'activité du groupe à la Conférence des Parties à sa quatorzième session.

⁹ Un atelier sur les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, un autre sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte (al. *b vi*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali) et le troisième sur les possibilités et les problèmes d'atténuation dans le secteur agricole (FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 34 et 35).

¹⁰ Décision 1/CP.13, par. 9.

Annexe

Ateliers prévus au cours de la quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Les Parties auront elles-mêmes la maîtrise des ateliers, ce qui signifie que les discussions seront avant tout fondées sur leurs contributions. Toutes les Parties sont invitées à contribuer à ces échanges interactifs et à apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets de réaliser le mandat du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13). Il leur est demandé soit de présenter de brefs exposés consacrés à des propositions (ne dépassant pas dix minutes et, le cas échéant, cinq diapositives), soit de faire des interventions très succinctes (trois minutes au maximum). Les Parties qui comptent exposer des propositions sont priées d'en informer le secrétariat à l'avance pour que le Président puisse regrouper les exposés portant sur des sujets connexes¹.

Tableau 1. Atelier sur une vision commune de l'action concertée à long terme

Calendrier	Mardi 2 décembre 2008, de 15 heures à 18 heures, et mercredi 3 décembre, de 10 heures à 11 h 30
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture par le Président • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales du Président
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	Vision commune de l'action concertée à long terme, notamment un objectif global à long terme de réduction des émissions, pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, conformément aux dispositions de cet instrument et aux principes qui y sont énoncés, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et compte tenu des conditions sociales et économiques et des autres facteurs pertinents.

Tableau 2. Atelier sur les stratégies de gestion et de réduction des risques, notamment les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que l'assurance

Calendrier	Jeudi 4 décembre, de 10 heures à 13 heures
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture par le Président • Présentation des documents techniques sur les mécanismes permettant de gérer le risque financier, les tendances constatées en matière de risques liés au climat et de phénomènes extrêmes, et l'intégration de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales (secrétariat de la Convention)

¹ Les Parties qui souhaitent présenter un exposé sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat (lcaworkshops@unfccc.int) dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 1^{er} décembre 2008.

	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé sur les expériences et les perspectives dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégies de gestion et de réduction des risques (secrétariat de la SIPC^a et CPI^b) ○ Régimes d'assurance et autres mécanismes de mutualisation et de transfert des risques (MCCI^c) • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales du Président
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	<p>Stratégies de gestion et de réduction des risques, notamment les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que les régimes d'assurance.</p> <p>Stratégies de réduction des effets des catastrophes et moyens de faire face aux sinistres et dommages liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements.</p>

^a Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

^b Secrétariat du Comité permanent interorganisations.

^c Munich Climate Insurance Initiative.

Tableau 3. Atelier sur la coopération en matière de recherche-développement sur les technologies actuelles, nouvelles et innovantes, y compris les solutions gagnant-gagnant

Calendrier	Samedi 6 décembre, de 10 heures à 13 heures
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture par le Président • Présentation des expériences et des perspectives concernant les mécanismes de collaboration en matière de recherche-développement par le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges interactifs • Observations finales du Président
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	Coopération pour la recherche et le développement de technologies existantes ou nouvelles et innovantes, y compris de solutions avantageuses sur toute la ligne.
